



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2003

Cinquante-septième session
Point 41, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/57/L.68 et Add.1)]

57/297. Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 44/237 du 22 décembre 1989, par laquelle elle a proclamé la période 1991-2000 deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, période qu'elle a modifiée ensuite dans sa résolution 47/177 du 22 décembre 1992 de façon à la faire porter sur les années 1993-2002,

Rappelant également ses résolutions 54/203 du 22 décembre 1999 et 56/187 du 21 décembre 2001 sur la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Rappelant en outre la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en date du 16 décembre 2002¹, et sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90² et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique³,

Sachant que la croissance industrielle est indispensable à un développement économique durable dans la mesure où elle génère des revenus et crée des emplois, contribuant ainsi à l'élévation du niveau de vie et à l'élimination de la pauvreté, qui est l'un des principaux objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire⁴,

Sachant qu'en Afrique la diversification de l'économie, en particulier l'industrialisation, se heurte à de sérieux obstacles,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique⁵;

2. *A conscience* de l'importance que revêt l'industrialisation pour la croissance durable et le développement accéléré de l'Afrique;

¹ Voir résolution 57/2.

² Résolution 46/151, annexe.

³ A/57/304, annexe.

⁴ Voir résolution 55/2.

⁵ A/57/175.

3. *Constate avec déception* que, nonobstant la première Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans les années 80, et la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002), les progrès dans ce domaine ont été limités;

4. *Décide* de déclarer close la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, et invite la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, à apporter son soutien à l'effort d'industrialisation de l'Afrique dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique³;

5. *Prie* le Secrétaire général d'inclure le thème de l'industrialisation de l'Afrique dans son rapport annuel d'ensemble à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

*79^e séance plénière
20 décembre 2002*